



N° de résolution
ou annotation

Canada
Province de Québec
MRC de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le **lundi 5 décembre 2022 à 19:30**, au lieu habituel des séances du conseil, soit le 221, rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka, sous la présidence de Jean-François Gendron.

Sont également présents les conseillers suivants;

Sylvain Poirier
Mario Prévost
Louise Théorêt
Raymond Martin
Jacques Mailloux
Mario Archambault

M. Eric Beaulieu, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Période de questions du public
- 4. Adoption du procès-verbal**
- 5. Finances et administration**
 - 5.1 Avis de motion règlement 436-2022 Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023
 - 5.2 Dépôt du projet du règlement 436-2022, règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023
- 6. Urbanisme et environnement**
- 7. Loisirs, culture et vie communautaire**
- 8. Travaux publics**
- 9. Sécurité publique**
- 10 Fermeture de la séance



N° de résolution
ou annotation

CX2022-12-05-0188

1. Ouverture de la séance

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance forment quorum, la séance est déclarée constituée par le président.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

3. Période de questions du public

Il est prévu une période de questions du public.

4. Adoption du procès-verbal

5. Finances et administration

CX2022-12-05-0189

5.1 Avis de motion règlement 436-2022 Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023

Avis de motion est donné par Jacques Mailloux, que le projet de règlement 436-2022 Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023 sera présenté.

CX2022-12-05-0190

5.2 Dépôt du projet du règlement 436-2022, règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023

ATTENDU QUE le conseil a adopté lors d'une séance extraordinaire le budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2023 ;

ATTENDU QU'À la suite de l'adoption du budget de l'année 2023, il y a lieu de déterminer pour cet exercice financier, les taxes, tarifs et compensations qui seront exigés des contribuables pour les services dont ils bénéficient ;

ATTENDU les dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale* relatives à l'imposition de taxes, tarifs et compensations ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 5 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Prévost

de procéder au dépôt de la présentation du projet du règlement 436-2022

6. Urbanisme et environnement

7. Loisirs, culture et vie communautaire



N° de résolution
ou annotation

8. Travaux publics

9. Sécurité publique

10. Fermeture de la séance

L'étude des sujets à l'ordre du jour étant complétée, Il est unanimement résolu que la séance soit et est levée, il est alors 19h34.

Jean-François
Gendron
Maire

Éric Beaulieu
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Jean-François Gendron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code Municipal.

Jean-François Gendron
Maire